

## PV du conseil municipal

Séance du 09 octobre 2024 à 19h

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 octobre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : jeudi 3 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8      votants : 10

Présents : N.Bisignano, P.Eckert, Ch.Cordier, L.Dulac, N. Di Nucci, J-M Pramayon, Ch. Schneider, M.Villuendas,

Excusés : C.Fontan (pouvoir à M.Villuendas), B.Denis (pouvoir à N.Bisignano), F.Duret

Secrétaire de séance : Christelle Cordier

La séance du Conseil commence à 19h.

### **Approbation du procès verbal de la séance de Conseil Municipal précédent :**

Pierre Eckert rappelle qu'il a évoqué :

- l'arrosage de cet été effectué par un jeune de Lurcy en l'absence de notre agent communal a été satisfaisant.
- Proposition de modifier les massifs de fleurs en bac ou agréments non gourmands en arrosage (par exemple avec des corps minérales).
- Organisation d'une réunion avec les riverains du petit Corcy concernant la vitesse de cette rue.
- Erreur de frappe dans le paragraphe attribution du fonds de concours : il faut lire : « aménagement du parc et du pigeonnier ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Modification des statuts du SIEA**

Le 26 juin 2024 le comité syndical ayant adopté 1 délibération permettant d'ajouter la possibilité de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes adhérentes, il convient pour chaque commune membre de délibérer pour approuver cette modification et adopter les nouveaux statuts. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour approuver ces nouveaux statuts et donner à Madame le Maire l'autorisation de prendre toutes les dispositions relatives à son exécution.

### **Modification du tableau des emplois permanents de la commune**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le poste de secrétaire de mairie en poste de secrétaire général de mairie, poste relevant du cadre des rédacteurs territoriaux. Pour ce faire, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la commune comprenant désormais un secrétaire général pour le service administratif et un agent technique polyvalent.

### **Modification du régime indemnitaire RIFSEEP**

Dans la continuité de l'adoption du point précédent, il convient de modifier la répartition des groupes de fonction par emploi du Rifseep (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, afin d'être en adéquation avec le nouveau tableau des emplois.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter le nouveau groupe de fonctions par emploi pour le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux au vu de la requalification des secrétaires de mairie en « secrétaire général de mairie ».

### **Avenant contrat cadre Convention Territoriale Globale (CTG)**

Suite à la décision de principe de la précédente séance d'adopter l'avenant concernant la convention de la CTG, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de l'avenant au contrat Cadre de la convention Territoriale Globale.

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif 2023.**

Madame le Maire donne lecture du rapport qui concerne l'année 2023.

P.Eckert remarque que le non collectif manque de précision par commune. Le non collectif représente environ 10% des abonnés. Pour le collectif 8079 abonnés sur le département soit 2.16 habitants par abonné. Concernant Lurcy, nous passons de 157 à 159 abonnés avec une augmentation de 4,8% de volume. Il y a 13 stations d'épurations sur le territoire communautaire.

### **Questions diverses :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal

- Du compte-rendu de la réunion de la commission voirie sur le chemin du Petit Corcy. La commission étudiera les propositions des riverains présents permettant de limiter la vitesse. Deux panneaux de village seront commandés pour la montée des Poyes et la montée des Grandes Terres.
- Du compte-rendu de la commission urbanisme concernant une construction contrevenante au Cailleton et donne lecture d'un courrier reçu du maçon et de la réponse adressée par la mairie. Les membres du Conseil Municipal donnent un avis de principe favorable à la proposition de la commission de chercher une solution à l'amiable en appelant le propriétaire à la démolition afin d'essayer de ne pas en arriver au contentieux.
- Du compte rendu de la réunion de bilan annuel du service commun ADS.
- Du compte-rendu de la visioconférence suivie par Madame le Maire concernant la gestion du cimetière. La commission bâtiment doit travailler sur la mise en place d'un ossuaire.
- De la signature des compromis de vente de la ferme Jomet.
- De la gestion des eaux pluviales au chemin de la Cure. Des travaux de curage des fossés sont programmés depuis le mois de juillet, mais le prestataire a pris du retard.

Le tour de table informe le conseil municipal :

- De l'inauguration de l'école de Montmerle qui aura lieu le 18 octobre 2024 à 16h30.
- France Service propose : un bus de l'accès aux droits le 27 novembre 2024 à Montmerle pour des permanences juridiques gratuites pour tous.
- Lurcy en fête a organisé une visite des cours de Villefranche sur Saône.

- Point sur la commission communication : repas des aînés est fixé au samedi 30 novembre à la salle polyvalente de Lurcy. Les membres du conseil s'accordent à dire qu'il serait nécessaire d'augmenter le budget prévu.
- DG PROMO est retenu pour l'impression du bulletin municipal.
- L. Dulac informe le conseil qu'elle a essayé à maintes reprises de joindre l'ADAPA pour obtenir des renseignements sur les ateliers seniors, sans succès. Elle évoque également l'idée d'un diaporama pour les vœux du maire et de nouvelles décorations de Noël.
- Compte rendu de l'AG de l'APEL par N. Di Nucci ; l'APEL remercie pour la subvention communale.
- Compte rendu de la réunion annuelle des gendarmes.
- Point sur les dépôts sauvages en bord de Saône et au PAV.
- P.Eckert évoque l'état vieillissant des installations électriques du logement du locataire de la mairie.
- P.Eckert et Ch.Cordier évoquent la qualité des travaux de PATA effectués par le Département sur la RD88d, alors que la commune n'en n'avait pas été informé. P. Eckert essaie d'avoir des informations complémentaires.

Clôture de la séance à 21h45.

Le Maire,

Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,

Christelle CORDIER

